

RÉUNION #3 - IPC

INSTANCE PERMANENTE
DE CONCERTATION PSMO

ANDRÉSY
HAROPA PORT | Paris
09/12/2024



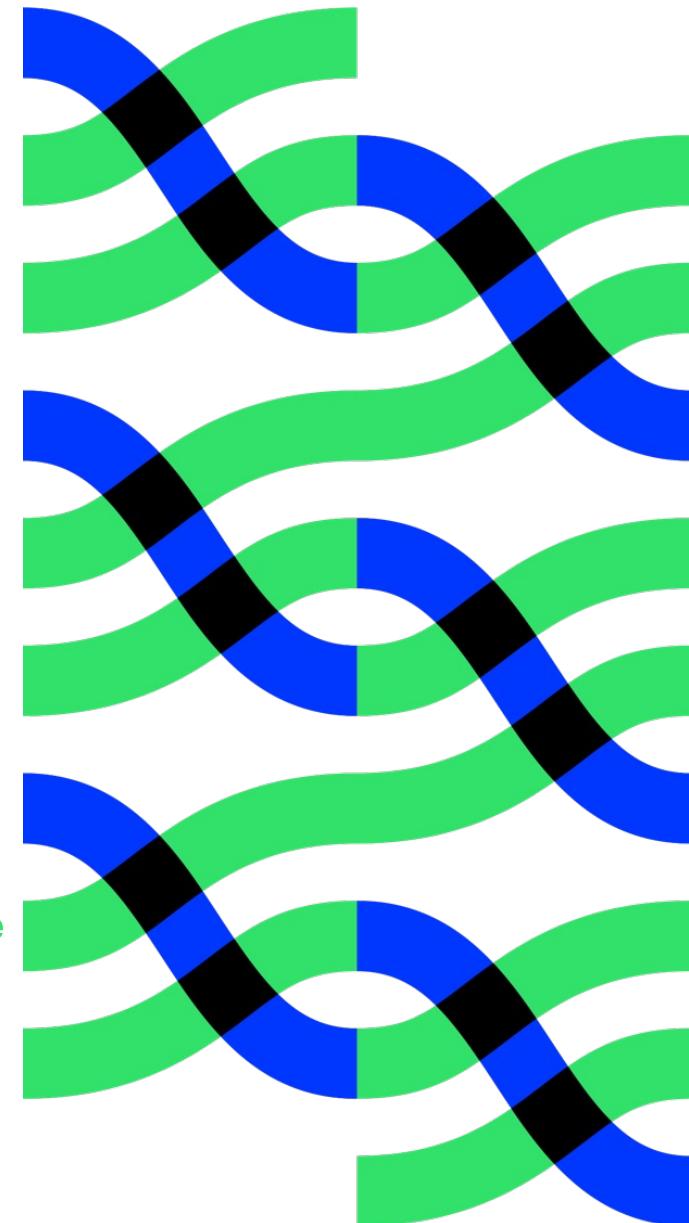
<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>
portseinemetropoleouest@haropaport.com



L'ÉQUIPE DU PORT



- **Éliette de LAMARTINIE**, directrice de l'aménagement
 - **Jean-Yves HARDY**, directeur du projet PSMO
 - **Erwan LE PRIOL**, chargé d'opérations
 - **Rita AZAR**, chargée d'opérations
 - **Mariusz WIECEK**, directeur agence Seine-Aval
 - **Caroline VALLETTE**, responsable Concertation
-
- **Pascal BEAUMARD**, assistant à maîtrise d'ouvrage concertation (État d'Esprit Stratis)



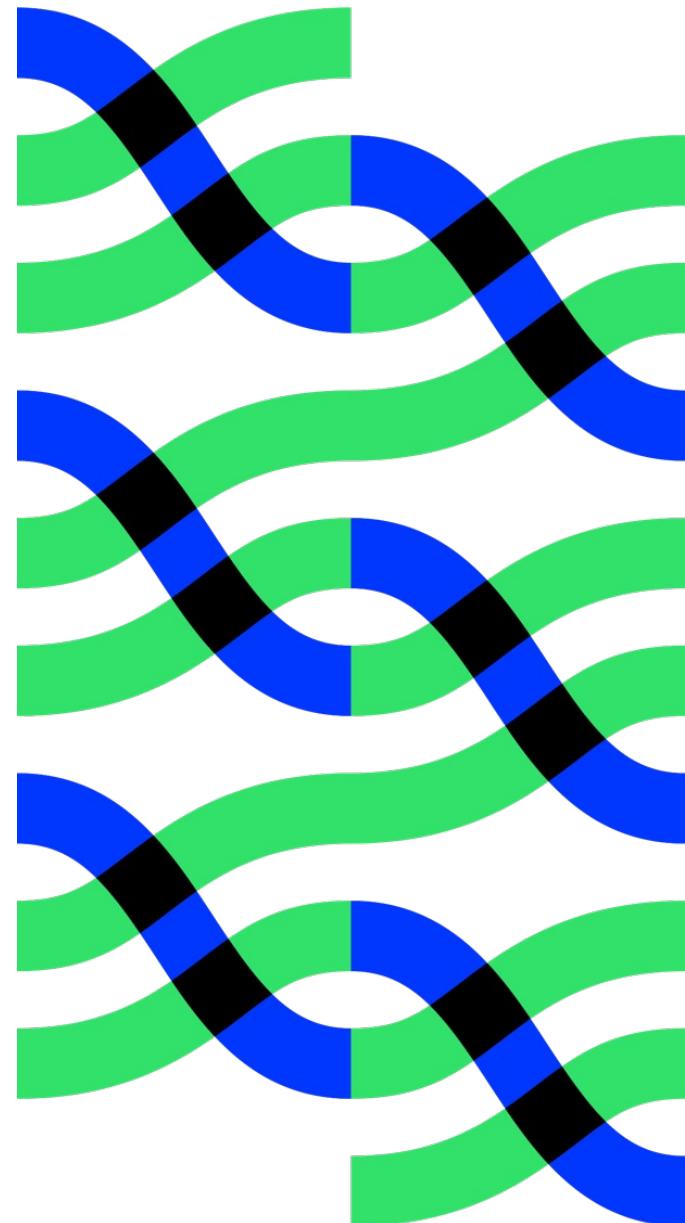


LES INTERVENANTS CE SOIR



ADARG

- **Lionel WASTL**, Maire d'Andrésy
- **Cécile MÉNARD - FRÉMONT**, Représentante des bateaux logements
- **Pierre et Catherine DUBOIS**, Association ADARG Andrésy rive gauche (sentinelles travaux)



L'ORDRE DU JOUR

01

L'avancement des travaux 2024

- Évolution de la situation domaniale
- Bateau Logement & Zone de découplage
- Traitement des dépôts sauvages



18H00 – 20H00

02

Les travaux à venir (phase 1, post 2025)

- Rappel des travaux et du calendrier
- Respect des exigences environnementales (DCE)
- Principes de maintien des circulations vélo et piéton (DCE)

03

Les rendez-vous riverains (passés et à venir)

- Exposition à l'embarcadère à d'Andrésy
- Fête du Céleri à Achères
- Conseil de quartier à Achères
- Conseils municipaux des jeunes
- Repérage / grands panneaux en cours
- RDV à venir

ÉCHANGES 1

ÉCHANGES 2

ÉCHANGES 3

MOT D'ACCUEIL

Lionel WASTL,
Maire d'Andrésy



INTRODUCTION

Éliette de LAMARTINIE,
directrice de l'aménagement



L'OBJET DE LA RÉUNION

- 1 Vous informer de l'avancement des travaux préparatoires et des futurs travaux de la phase 1
- 2 Rendre compte des échanges menés avec les habitants
- 3 Vous écouter pour adapter, au plus près du terrain, notre information

LES POINTS PRINCIPAUX ABORDÉS LORS DE L'IPC N°2 : 9 JUILLET 2024

→ ENGAGEMENTS PRIS ET ACTIONS EN COURS

- L'organisation d'une réunion avec les riverains du quai de l'île Peygrand (visite sur site le 18 novembre)
- La reprise des discussions avec la SNCF
- La gestion des campements illicites + gardiennage
- La publication de l'appel d'offre des travaux Phase 1
- Une participation au Conseil de quartier de la ville d'Achères (18 décembre 2024)
- Le traitement des dépôts sauvages
- Le déplacement des Bateaux-Logements
- Un atelier avec les conseils municipaux des jeunes
- Des panneaux d'information in situ et en face du port



Fait



En cours



A venir

PSMO :

Ce qui s'est passé depuis la dernière IPC – l'avancement des travaux 2024



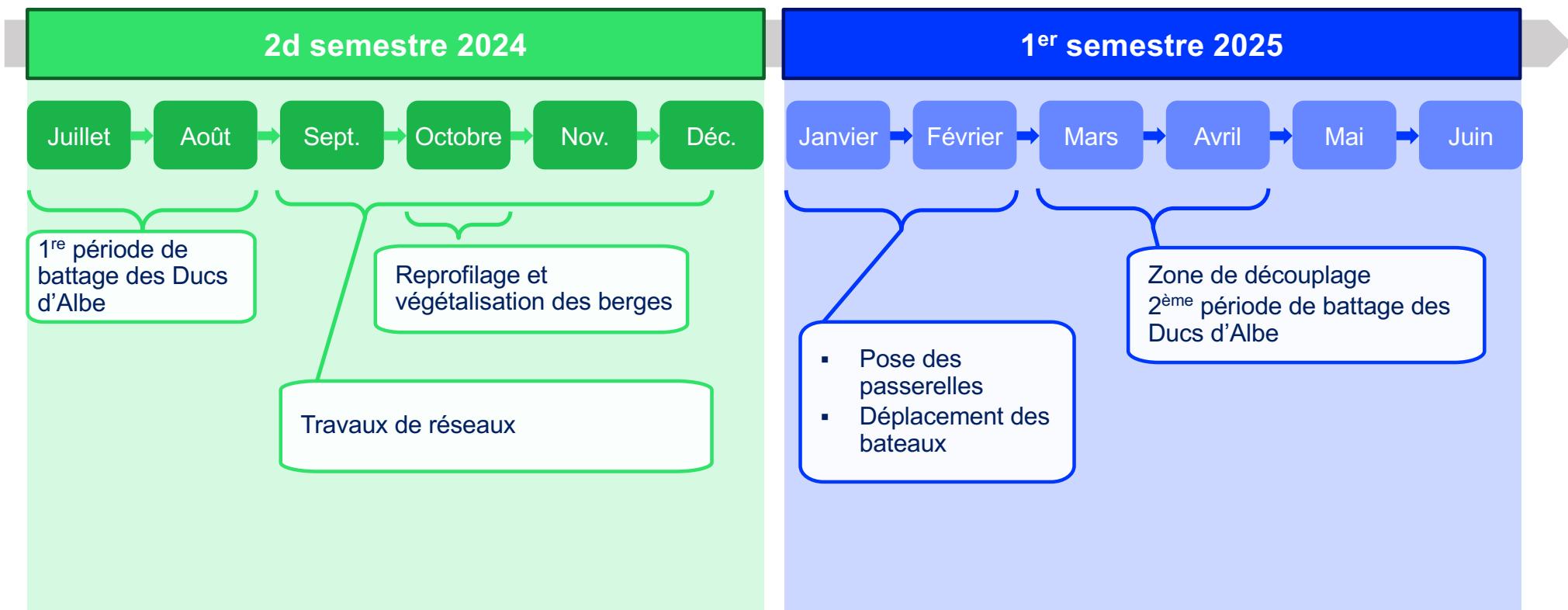
<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>

portseinemetropoleouest@haropaport.com

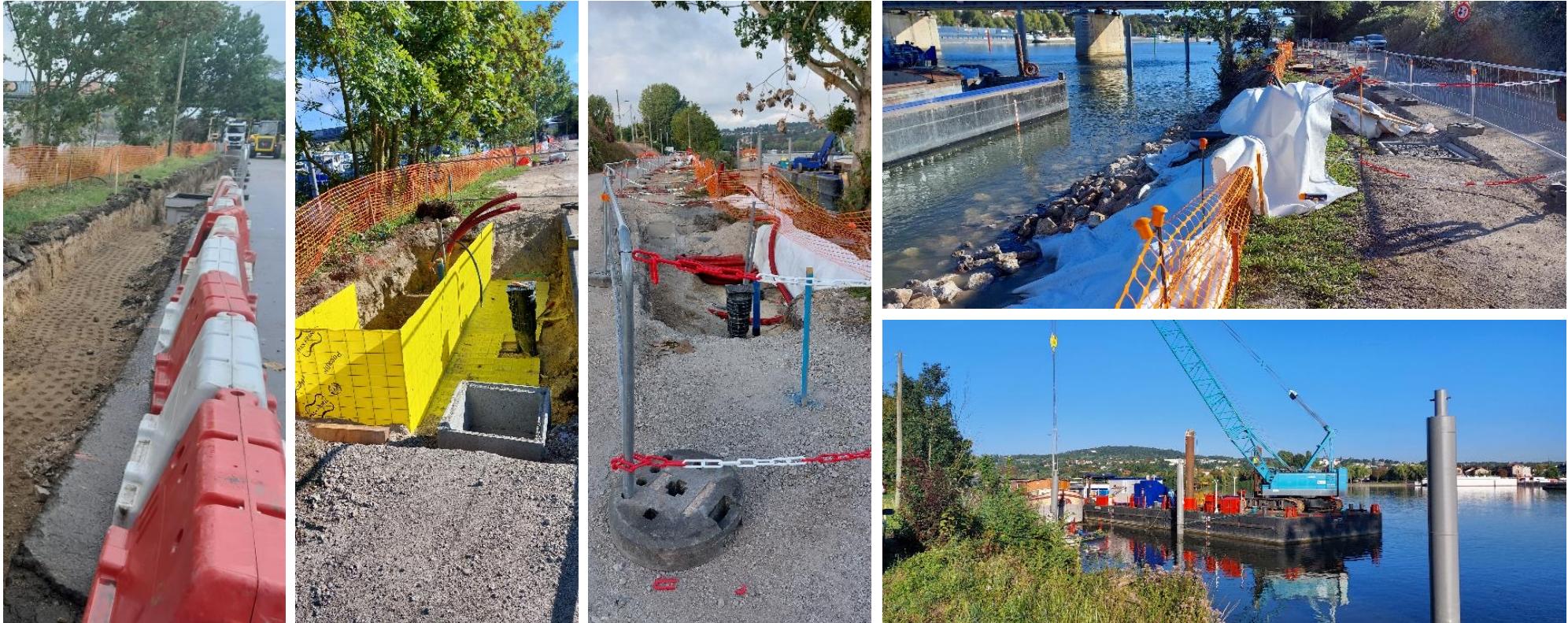
FRISE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX

ANNÉE 2024 / DÉBUT 2025

Bateaux Logements & Zone de découplage



LES AMÉNAGEMENTS DE LA ZONE BATEAUX LOGEMENTS



LES AMÉNAGEMENTS DE LA ZONE BATEAUX LOGEMENTS



TÉMOIGNAGES

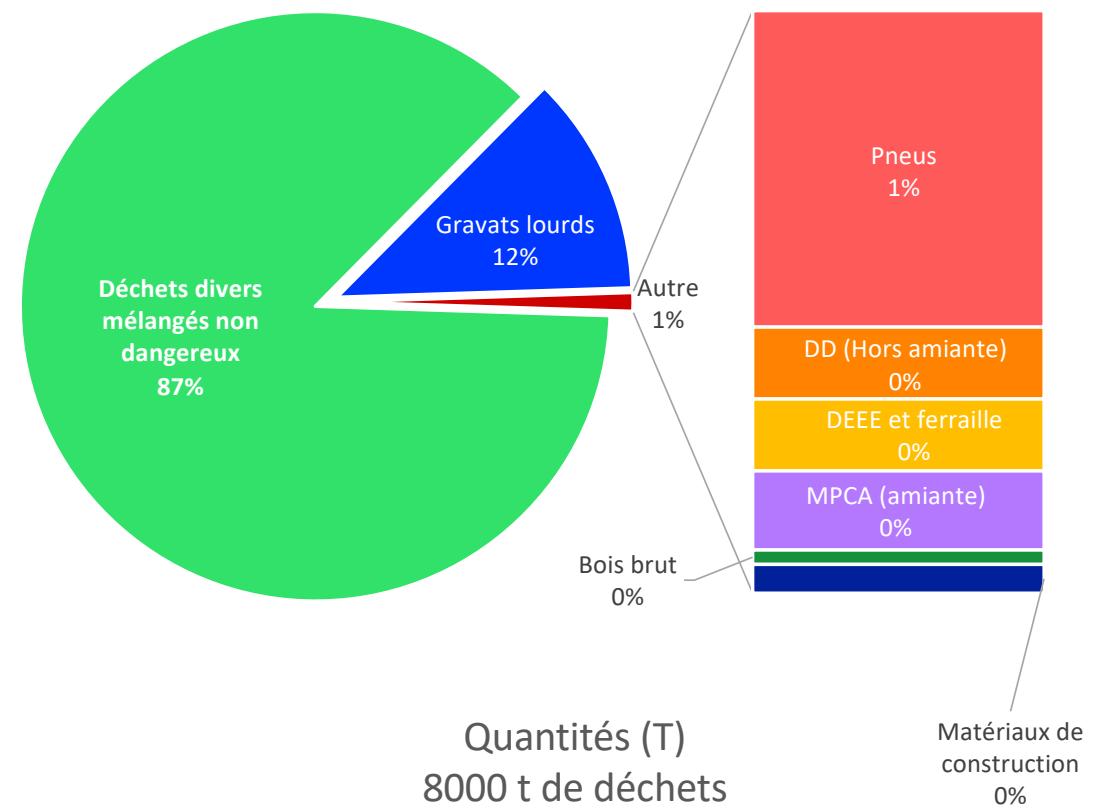
CÉCILE MÉNARD-FRÉMONT
(BATEAU ZIGGY)

REPRÉSENTANTE DES BATEAUX LOGEMENTS

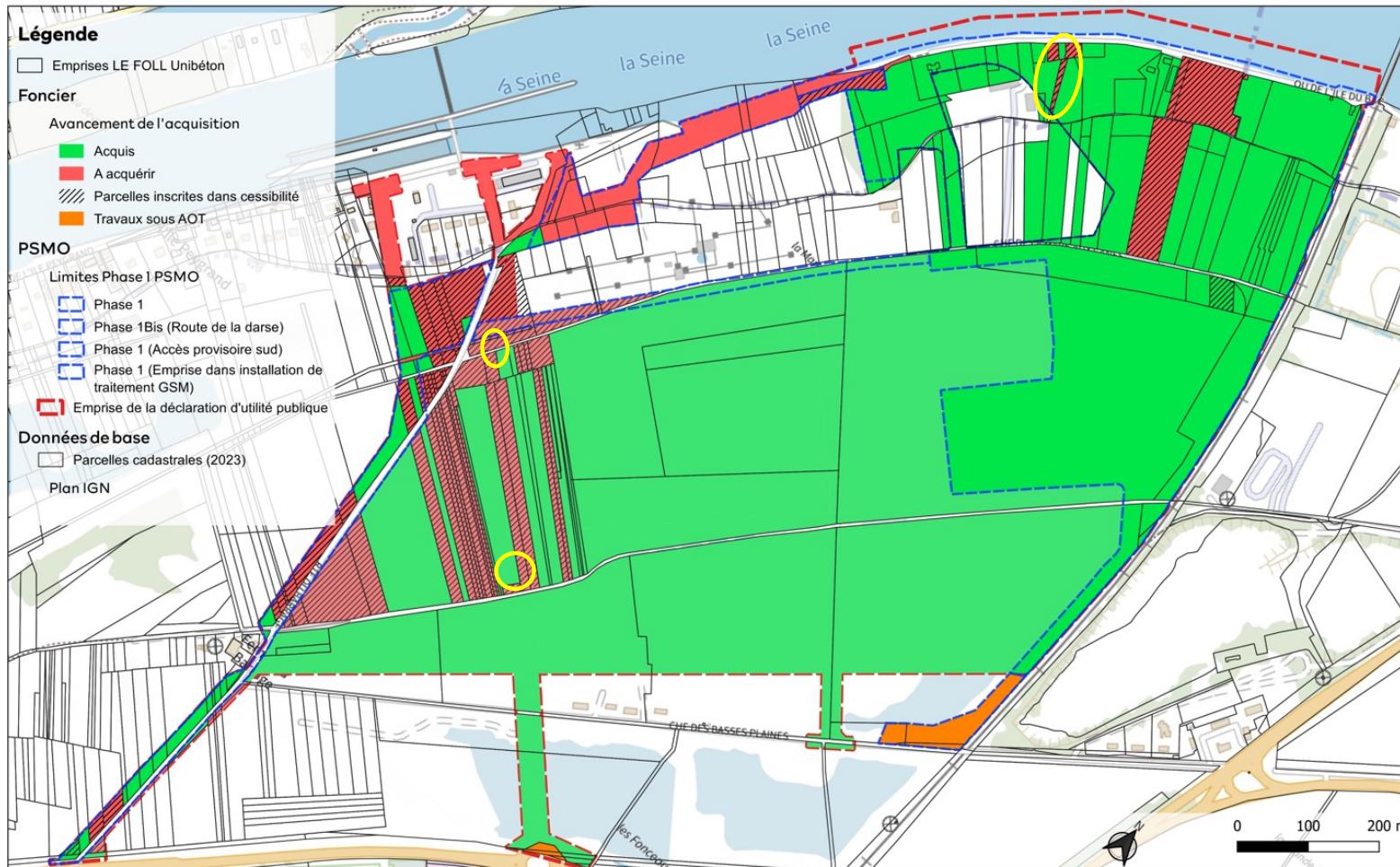


LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA DÉCHARGE SAUVAGE

- Bureau d'études spécialisé mandaté pour le cadrage du marché
 - Évaluation des quantités et de la nature des travaux
 - Majorité de Déchets Industriels Banals (DIB, non valorisable)
 - Présence d'amiante (estimé à 11 tonnes)
- Marché de travaux en cours de passation
- Contrainte : déchets déposés dans une zone boisée
 - Obligation du chantier : conservation du nombre maximal d'arbres en place
 - Compensation pour chaque arbre abattu
- Evacuation au premier semestre 2025



LA SITUATION DOMANIALE



Reste à acquérir (en cours) :

- SUEZ** (1,8 ha) : signé ce 9/12/24
- VNF** (2,5 ha)
- GSM** (4,75 ha)
- 2 dernières maisons occupées avec enjeu de relogement des ménages

Expropriation :

- Ville de Paris
- Ténaillon
- Grados
- Mouillot

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DOMANIALE

- **Terrains Le Foll Est à fin octobre 2024**



TÉMOIGNAGES

Pierre et Catherine DUBOIS
ADARG

SENTINELLE TRAVAUX



IPC : ÉCHANGE N°1



15 mn

PSMO : LE POINT SUR LA PHASE 1



<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>

portseinemetropoleouest@haropaport.com

PSMO, à l'horizon 2040

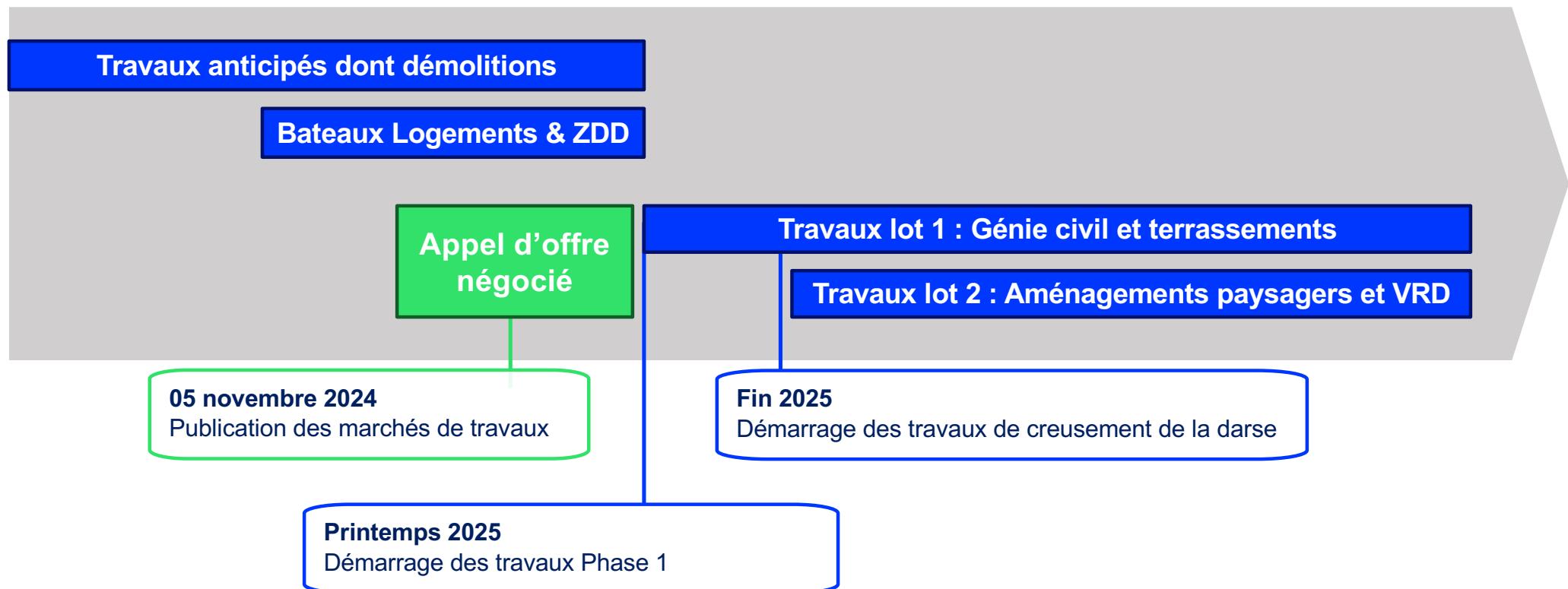


PSMO
5 phases de
travaux
2024 - 2040



RAPPEL DES TRAVAUX ET DU CALENDRIER DE LA PHASE 1

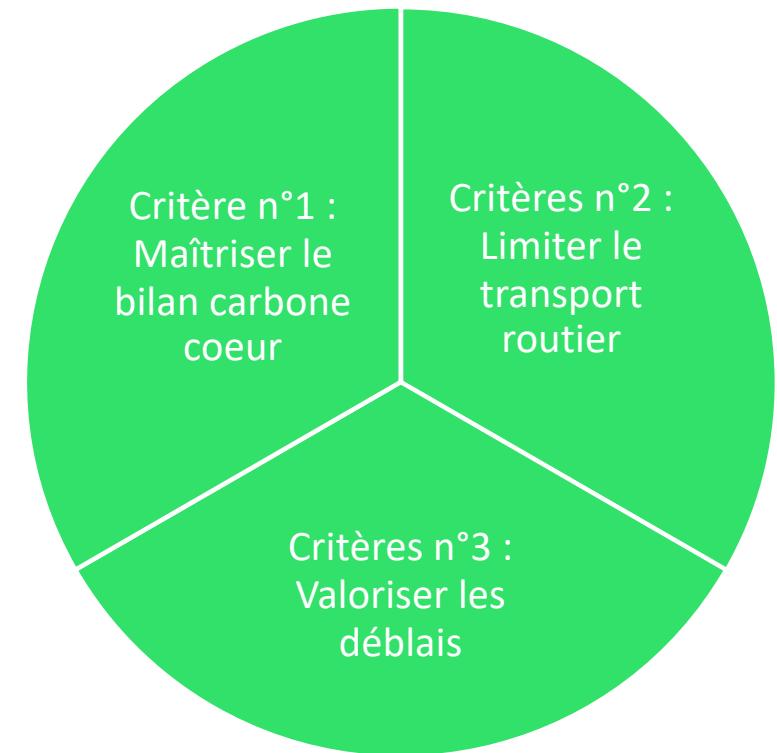
2023	2024	2025	2026	2027	2028
------	------	------	------	------	------



LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES IMPOSÉES AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX

- **Double fonction :**
 - Clauses à respecter soumises à primes / pénalités
 - Critères d'évaluation
- **Autre démarche :**

Cahier des clauses environnementales particulières (CCEP) suivant les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral



Les 3 critères environnementaux intégrés dans le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), travaux phase 1, lot 1.

CRITÈRE N°1 : BILAN CARBONE COEUR

▪ Objectifs

- Encourager les candidats à optimiser leur bilan carbone

▪ Outils

- Définition du périmètre du bilan carbone « cœur » (BCC) :
 - Aciers et bétons des ouvrages définitifs
 - Transport des déblais et des enrochements
- Estimation par les candidats dès l'appel d'offres
- Suivi au cours du chantier (rapport annuel) puis bilan final au Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) dont le résultat est soumis à primes / pénalités.

▪ Extrait de l'Acte d'Engagement (AE)

ARTICLE 6. BILAN CARBONE CŒUR (BCC)

Je m'engage à exécuter les travaux, objet du présent marché, dans le respect de l'objectif d'émissions CO₂ suivant :

..... t.eq CO₂ (*)

(*) : A compléter par le soumissionnaire

Le bilan carbone cœur porte sur les émissions CO₂ principales du chantier suivantes :

- Production des bétons et aciers des ouvrages définitifs
- Transport de déblais et enrochements

Cet objectif est calculé selon le tableau « PSMO_Cadre bilan carbone cœur » remis avec mon offre et respectant le cadre fourni par HAROPA PORT | Paris.

Je m'engage à mettre à jour au moins annuellement le bilan carbone cœur réel à partir des consommations réelles. La synthèse est faite sur le même modèle que le cadre initial fourni par HAROPA PORT | Paris et fera apparaître l'évolution temporelle du bilan d'émission CO₂. Le rapport annuel sera accompagné de tous les justificatifs permettant de vérifier ce résultat.

Je m'engage à produire tous documents complémentaire (justificatifs, éléments de traçabilité etc.) permettant au maître d'œuvre et à HAROPA PORT | Paris de vérifier le niveau d'émission CO₂ réellement atteint au cours du chantier.

Je reconnais avoir pris connaissance des pénalités et des primes qui s'appliquent respectivement en cas de dépassement et non atteintes de cet objectif dans les conditions fixées par l'article 7.9 du C.C.A.P.

CRITÈRE N°2 : TRANSPORT ALTERNATIF À LA ROUTE ET ÉVACUATION À PROXIMITÉ DU SITE

▪ Objectif

- Limiter le trafic routier lié au chantier : favoriser le fluvial, réduire les émissions CO2 et les nuisances de proximité.

▪ Outils

- Seuil minimal à respecter fixé par HAROPA PORT : **75% du tonnage total** à transporter par voie fluviale, ferroviaire ou à évacuer à proximité immédiate du site (5 km maximum)
- Mise à disposition d'une zone de chargement / déchargement pour permettre facilement l'évacuation des déblais par voie fluviale
- Si non atteinte de ce seuil → pénalités

▪ Extrait de l'Acte d'Engagement (AE)

ARTICLE 8. OBJECTIF DE TRANSPORT ALTERNATIF A LA ROUTE ET D'EVACUATION A PROXIMITE DU SITE

Je m'engage à exécuter les travaux, objet du présent marché, dans le respect de l'objectif de transport alternatif à la route et d'évacuation à proximité du site, pour le transport des déblais et des enrochements suivant :

75 % du tonnage total transportés (*)

Les modes de transport alternatifs à la route peuvent être de type :

- Transport par voie fluviale
- Transport ferroviaire

Les critères pour qu'un lot de déblais $Q_{déblais\ alternatifs}$ soit comptabilisé dans le tonnage de transport par voie alternative à la route sont :

- Préacheminement routier limité à cinq (5) km au maximum (à vol d'oiseau)
- Post-acheminement* routier limité à vingt-cinq (25) km au maximum (à vol d'oiseau)

Le critère pour qu'un lot de déblai $Q_{déblais\ à\ proximité}$ soit comptabilisé dans le tonnage évacué à proximité du site :

- Distance entre le lieu d'excavation et l'exutoire limité à cinq (5) km au maximum (à vol d'oiseau)

Les critères pour qu'une quantité d'enrochements $Q_{enrochements\ alternatifs}$ soit comptabilisée dans le tonnage de transport par voie alternative à la route sont :

- Préacheminement routier limité à trente (30) km au maximum (à vol d'oiseau)
- Post-acheminement* routier limité à deux (2) km au maximum (à vol d'oiseau)

*En cas de changements de modes de transport intermédiaires, la distance de post acheminement est la distance cumulée de tous les trajets effectués par la route entre la première reprise (après le préacheminement) et la destination finale.

Le pourcentage objectif est ainsi calculé selon la formule suivante :

$$\text{Objectif de transport} = \frac{Q_{déblais\ alternatifs} + Q_{déblais\ à\ proximité} + Q_{enrochements\ alternatifs}}{Q_{déblais\ total} + Q_{enrochements\ total}}$$

CRITÈRE N°3 : VALORISATION DES DÉBLAIS

▪ Objectif

- Encourager les candidats à valoriser au maximum les déblais (surtout ceux issus du creusement de la darse)

▪ Outils

- Estimation par les candidats dès l'appel d'offres
- Seuil minimal à respecter fixé par HAROPA PORT : **90% du tonnage total à valoriser**
- Si non atteinte de ce seuil → pénalités

▪ Extrait de l'Acte d'engagement

ARTICLE 7. OBJECTIF DE VALORISATION DES MATERIAUX EXCAVES

Je m'engage à exécuter les travaux, objet du présent marché, dans le respect de l'objectif de valorisation des matériaux excavés (déblais) suivant :

[REDACTED] % du tonnage total de déblais (*)

(*) : A compléter par le soumissionnaire
Ne doit pas être inférieur à **90%**

Cet objectif est calculé selon le tableau « PSMO_Cadre valorisation déblais » remis avec mon offre et respectant le cadre fourni par HAROPA PORT | Paris.

Je m'engage à mettre à jour au moins trimestriellement, pendant les périodes de terrassement, le suivi de l'objectif de valorisation des déblais à partir des données réelles. La synthèse est faite sur le même modèle que le cadre initial fourni par HAROPA PORT | Paris et fera apparaître l'évolution temporelle du pourcentage de valorisation et des tonnages de déblais.
Le rapport trimestriel sera accompagné de tous les justificatifs permettant de vérifier ce résultat.

Je m'engage à produire tous documents complémentaire (justificatifs, éléments de traçabilité etc.) permettant au maître d'œuvre et à HAROPA PORT | Paris de vérifier le pourcentage de valorisation des déblais réellement atteint au cours du chantier.

Je reconnaissais avoir pris connaissance des pénalités qui s'appliquent en cas de non atteinte de cet objectif, dans les conditions fixées par l'article 7.10 du C.C.A.P.

CRITÈRE N°3 : VALORISATION DES DÉBLAIS

- **Extrait de la notice du cadre à remplir par les candidats**

Hiérarchisation des modes de valorisation (reprise dans le registre de suivi des déchets)

Cas de valorisation des déblais par ordre préférentiel :

- Réutilisation sur le même site que l'excavation
- Réutilisation dans des filières d'écoconstruction ou éco-matériaux
- Réutilisation dans des filières industrielles en substitution à une matière première extractive
- Transit par une plateforme de valorisation (préparation et/ou traitement et/ou transformation) pour élaborer un produit ou matériau, sous réserve que l'exploitant de celle-ci fournisse tous les éléments attestant que l'exutoire final correspond à de la valorisation
- Réutilisation pour un projet d'aménagement clairement identifié et autorisé
- Réutilisation en réaménagement de carrière
- Réutilisation en installation de stockage de déchets réglementée non soumise à TGAP si la création de celle-ci est motivée par un projet d'aménagement clairement identifié.

Réemploi sur site

Valorisation / volume

Valorisation / matière

Un lot de déblais est considéré comme éliminé lorsqu'il n'est pas valorisé (cf. liste ci-dessus).

PRINCIPES DE MAINTIEN DES CIRCULATIONS CYCLISTES ET PIÉTONNES

▪ Extrait CCTP marchés de travaux

> Objectifs de maintien des circulations

La promenade des berges de Seine devra être clôturée (séparation des flux « chantier » et des flux « public ») par les deux lots en fonction de leur zone d'intervention :

- En laissant systématiquement le **passage à la circulation des piétons et cycles les week-ends et jours fériés** ainsi que sur les horaires suivants : **de 17h30 à 9h00**.
- En ne coupant la circulation que si nécessaire - dans la mesure où aucun tracé alternatif de déviation localisée ne peut être envisagé en raison de l'ampleur et de la nature des travaux - durant les horaires suivants : **créneau maximum autorisable de 9h00 à 17h30**

> Itinéraires de substitution et phasage envisagés

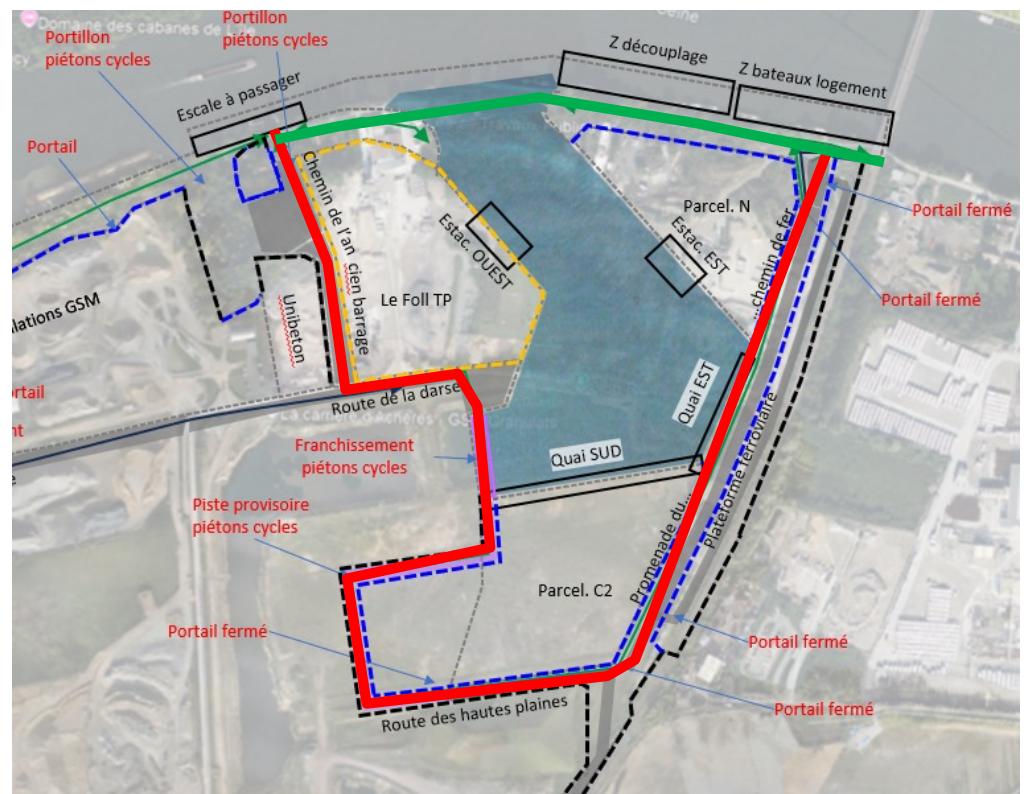
Lorsque la darse sera ouverte - remise en communication avec la Seine - et avant que la passerelle définitive ne soit mise en place à l'entrée de la darse, **un itinéraire de substitution** devra être mis en place :

- Pendant les travaux sur l'ouverture de la darse (dernière phase des travaux).
 - À la fin des travaux de phase I, avant que ne soit posée la passerelle définitive.
- Le Lot 1 aura la charge de la mise en place de cet itinéraire de substitution durant la phase de terrassement du bouchon de darse. À titre indicatif cet itinéraire pourrait être :
- La création d'une piste piétons-cycles provisoire le long de la berge Est de la darse sur la parcelle N.
 - Le passage sur la piste cyclable de la promenade du chemin de fer le long du quai Est (travaux du lot 2 qui devront être terminés).
 - La création d'une piste piétons-cycles provisoire le long du quai Sud de la darse sur la parcelle N.
 - Le passage sur une passerelle (à conserver en fin de chantier) en fond de darse.

En fin de chantier, le lot 1 aura la charge de la remise en état du terrain au droit des pistes provisoires sur les parcelles N et C2.

▪ Phasage simplifié

- **Avant ouverture du bouchon : Passage le long des berges**
- **Après ouverture du bouchon : Itinéraires bis à établir en cohérence avec le phasage des travaux (entreprises)**



IPC : ÉCHANGE N°2



15 mn

PSMO : LES RENDEZ-VOUS RIVERAINS



<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>
portseinemetropoleouest@haropaport.com

LE DISPOSITIF D'INFORMATION MIS EN ŒUVRE :

2d SEMESTRE 2024

Rencontre à Andrésy / Débarcadère île Nancy :
14 septembre 2024

Rencontre avec les habitants des bateaux-logements :
3 octobre 2024

Participation à Achères à la fête du Céleri :
6 octobre 2024

SEPTEMBRE
OCTOBRE

Poursuite actualisation du site web PSMO et partage d'informations avec les sites des 3 communes

Matériel d'exposition livré en mairie d'Achères (4 kakemonos)

Remise de 200 plaquettes PSMO dans les 3 communes



Rencontre avec les riverains du quai de l'île Peygrand :
18 novembre 2024

IPC#3 : 9 décembre 2024

Présence de HAROPA PORT au Conseil de quartier d'Achères : 18 décembre

NOVEMBRE
/ DÉCEMBRE



Repérage / localisation des panneaux en face du port auprès des 3 communes

Préparation d'un Conseil municipal jeunes inter-communes pour l'an prochain

PRÉSENCE À L'EMBARCADÈRE D'ANDRÉSY : 14 SEPTEMBRE 2024

→ AMBIANCE & SUJETS D'ÉCHANGES

Objet : présentation de PSMO en plein air, un samedi après-midi, près de l'embarcadère de l'Île Nancy auprès des promeneurs et visiteurs.



- **Une connaissance du port à parfaire à Andrésy**
- **Une question récurrente : PSMO sera-t-il accessible aux promeneurs ?**
- **Des questions diverses, également fréquentes d'une action à l'autre :**
 - Les activités économiques envisagées
 - Le lien avec Canal Seine-Nord Europe
 - L'impact sur les trafics : fluvial, ferroviaire, routier
 - La qualité de l'air en phase travaux
 - Le batillage sur les berges de l'Île Nancy

PRÉSENCE À L'EMBARCADÈRE D'ANDRÉSY : 14 SEPTEMBRE 2024



50 personnes rencontrées : habitants de la Confluence, cyclistes et promeneurs le long de la Seine, familles en partance vers l'Ile Nancy.



FÊTE DU CÉLÉRI À ACHÈRES : 6 OCTOBRE 2024

Objet : présentation de PSMO un dimanche, à l'occasion de la fête annuelle du Céleri, dans la ferme urbaine

Intégraterre.

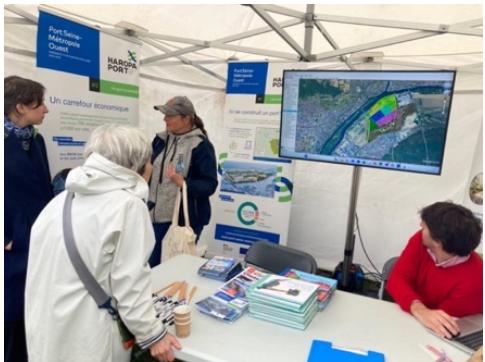
Nous avons échangé à l'aide de la maquette numérique.



→ AMBIANCE & SUJETS D'ÉCHANGES

- **Plutôt une bonne connaissance du projet et de la mise en œuvre des travaux PSMO**
- **Une question récurrente : PSMO, c'est pour quand ?**
- **Une appréciation courante : la plaine, en l'état, nécessite un projet !**
- **Des questions diverses, également fréquentes d'une action à l'autre :**
 - HAROPA PORT, établissement public ou privé ?
 - L'inondabilité du port
 - Y aura-t-il des containers sur le port ?
 - L'incitation des entreprises à utiliser la voie d'eau
 - La question de la RD30 et du trafic poids-lourds

FÊTE DU CÉLÉRI À ACHÈRES : 6 OCTOBRE 2024



70 personnes rencontrées
: habitants d'Achères essentiellement (familles et seniors)

AUTRES RENDEZ-VOUS A VENIR PROCHAINEMENT

- **Conseil de quartier à Achères** → **présentation PSMO** :
18 décembre 2024



- **Événement économique du PARVEC** (Pôle Attractivité
Relation Vie des Entreprises et des Commerces d'Achères)
→ **présentation PSMO** : 21 janvier 2025

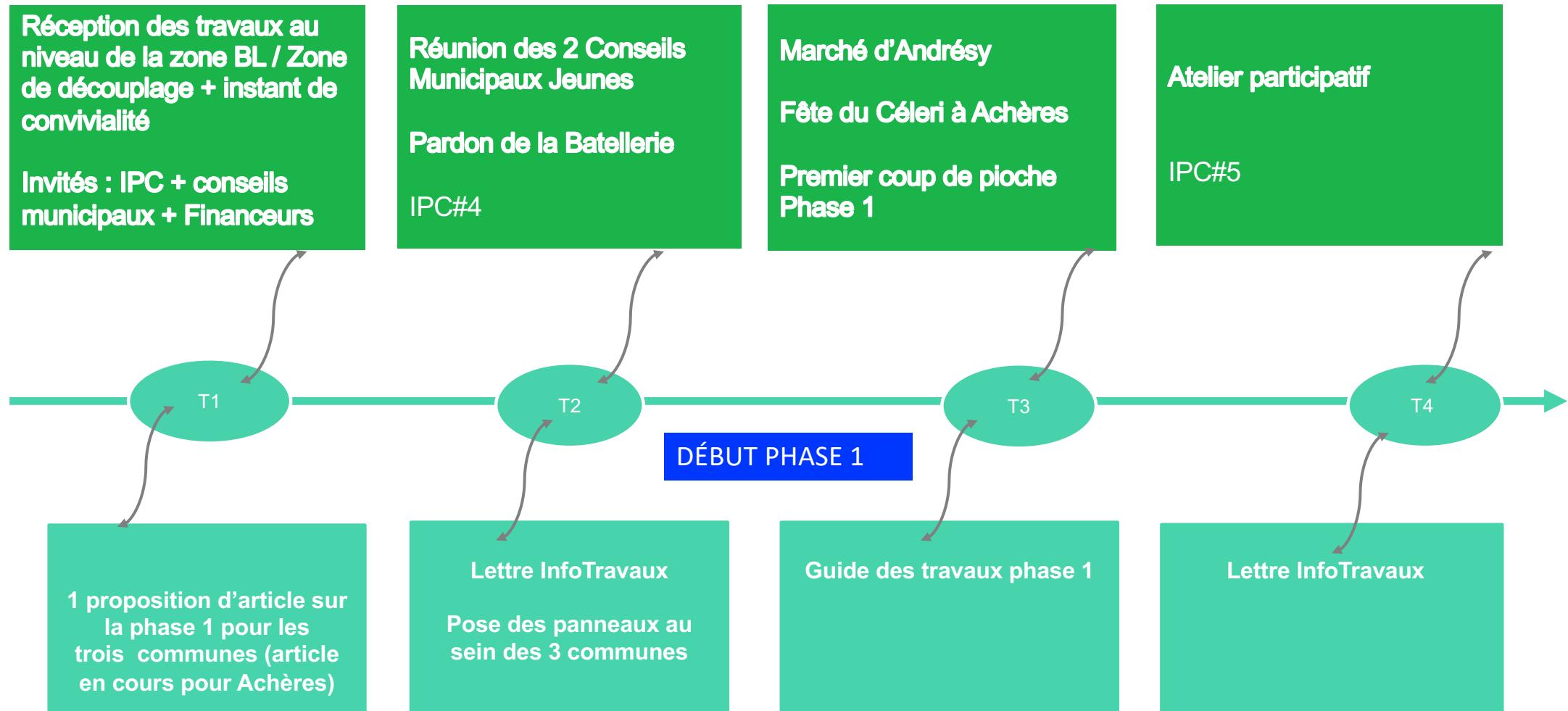


- **Finalisation des travaux sur la zone bateaux-logements**
→ **visite de PSMO par l'IPC et des Conseils Municipaux +**
temps de convivialité : Printemps 2025



→ Inscrivez-vous à la visite des travaux préparatoires
(sur le tableau, en fin de réunion)

LE DISPOSITIF D'INFORMATION PRÉVU : 1^{er} SEMESTRE 2025



INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION PHASE 1

T2 2025



Des panneaux de 3X2 m ou 4X3m sur pieds, en face du futur port.

LOCALISATION ACHÈRES

Au sud de PSMO (à l'angle de la RD30 et route du Barrage)



◆
Point de localisation

LOCALISATION ANDRÉSY

Près de l'embarcadère, en face de l'Île Nancy, tourné vers l'est et le Pointil)



LOCALISATION CONFLANS

Proposition à définir.



INFORMATION JEUNESSE : CMJ

T2 2025

Objectifs :

Réunir le jeune public des villes concernées autour du port.

Thématiques à définir :

Pourquoi un port sur la confluence, sa finalité et ses fonctionnalités ?
Le transport fluvial au service de la transition énergétique

Imagine le port de demain !

Modalités à définir :

Un samedi après-midi ou toute la journée vers avril/ mai 2025.



Carnet de voyage à remplir

Visite / atelier au Musée de la Batellerie à Conflans
Maquette 3D



Pique-nique sur le site PSMO et visite de chantier

- Animation HAROPA PORT
- Tutelles : services / élus des CMJ
- Option : vidéo mémoire de l'action

AUTRES ACTIONS & OUTILS POSSIBLES EN 2025

T3 et T4
2025

- Premier "coup de pioche" phase 1 : **octobre 2025**
- **Un guide pratique des travaux** (finalité, plan, modalités, jalons, contacts) : **au démarrage de la phase 1**
- **Atelier participatif** : **fin 2025**



THÈMES POSSIBLES

- Le devenir de la villa style Louis XIII et de son jardin
- La valorisation de l'histoire du site PSMO

IPC : ÉCHANGE N°3



15 mn

CONCLUSION



Lionel WASTL,
Maire d'Andrésy

Éliette de LAMARTINIE,
Directrice de l'aménagement

MERCI POUR
VOTRE ATTENTION

ANDRÉSY
HAROPA PORT | Paris
09/12/2024



<https://www.port-seine-metropole-ouest.fr/fr>
portseinemetropoleouest@haropaport.com